



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 2 novembre 2010

Présidence : M. Philippe Creteigny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 21 septembre 2010 n° 8/10 "Transformations du Cinéma REX - Aubonne"
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
ouï le rapport de la commission des finances
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. approuve le projet d'entretien du bâtiment et de rénovation du cinéma Rex;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 250'000.- TTC pour la réalisation de la part de la Commune sur ces travaux;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt pour tout ou partie de ce montant aux meilleures conditions du moment, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à renoncer à l'amortissement afin de porter la valeur des travaux à l'actif financier du bilan de la Commune;
6. autorise la Municipalité à cautionner l'Association pour le cinéma Rex d'Aubonne (ACiRA) sur sa participation aux travaux estimée au maximum à Fr. 550'000.- TTC, dans le cadre de la limite de cautionnement accordé à la Municipalité le 28 novembre 2006 pour la législature 2006-2011.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Creteigny

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 5 novembre 2010.